



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 MARS 2020

**Présents** : MM. GAULTIER Bernard, MATHEVET Jackie, BOISSEAU Jannick, BLOND Roland, VAPPEREAU Hervé, CRINIÈRE Jackie, LORILLOU Éric, Cédric MARAIS et MMES, ADAM Sylvie, PUSSIOT-CRAVATTE Annie, MAHIAS Dominique, Sylvie BRAUD, COLIN Christiane et GARREAU épouse MONTROT Jacqueline

**Excusé** : T. DROUIN (procuration à J. MATHEVET)

**Absente** : M. ROBIN

**Secrétaire de séance** : Éric LORILLOU

==--==--

Séance ouverte à 18 H 30

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 13 février 2020.
- **ENTEND** de Monsieur le Maire les décisions prises :
  - ETS CHESNEAU – Réparation tracteur J. DEERE – 2 007.70€ H.T. soit 2 409.24€ TTC ;
  - GROUPE PLG – Commande de produits d’entretien – 2 941.26€ H.T. soit 3 529.51€ TTC ;
  - KEOLIS – Transport élèves : sortie cinéma du 6/03 – 87€ T.T.C. ;
  - KEOLIS – Transport élèves : sortie cinéma du 10/03 – 87€ T.T.C. ;
  - KEOLIS – Transport élèves : sortie cinéma du 16/03 – 87€ T.T.C. ;
  - CAAHMRO – Produits de traitement – 881.63€ H.T. soit 1 057.96€ T.T.C. ;
  - AUDDICE – Révision et modification du PLU – 10 260€ H.T. soit 12 312€ T.T.C. ;
  - FABREGUE – Fournitures administratives – 50.09 € H.T. soit 54.26€ T.T.C. ;
  - ENGIE HOME SERVICES – Réparation pompe à chaleur mairie – 2 401.21€ H.T. soit 2 881.45€ T.T.C. ;
  - DIAG HABITAT – Diagnostic Amiante avant démolition des hangars rue des Acacias – 246.67€ H.T. soit 296€ T.T.C. ;
  - DESPERCHES – Dépose de plaques ondulées amiantées et enlèvement de déchets amiantés des hangars rue des Acacias – 30 854.00€ soit 37 024.80€ T.T.C ;
  - DESPERCHES – Dépose de la charpente existante des hangars rue des Acacias – 1 500€ H.T. soit 1 800€ T.T.C ;
  - SPIE – Analyse programmeur feux tricolores – 610.00€ H.T. soit 732.00€ T.T.C. ;
  - RENAULT – Révision KANGOO Z.E. – 162.27€ H.T. soit 194.72€ T.T.C. ;

- ADEQUAT – Achat de 3 bancs et 1 paire de ralentisseur rectangle – 990.00€ H.T. soit 1 188.00€ T.T.C. ;
- TESSIER PAYSAGE – Travaux d’abattage et d’élagage parc M. MARDELLE et stade– 7 434.90€ H.T. soit 8 921.88€ TTC ;
- TESSIER PAYSAGE – Travaux d’aménagements de massifs – 11 228.10€ H.T. soit 13 473.72€ T.T.C. ;
- MOTIV’SOLUTIONS – Lampes pour vidéoprojecteur – 181.00€ HT soit 217.20€ T.T.C.

**DELIBERE** SUR LES QUESTIONS SUIVANTES :

- **VOTE** les taux d’imposition 2020 identiques à 2019 soit :

Taxe d’habitation :	11.79 %
Taxe foncière (bâti) :	12.90 %
Taxe foncière (non bâti) :	37.41 %

- **VOTE** le Budget Prévisionnel 2020 d’un montant total de 2 682 622.00 €. La section de fonctionnement s’équilibre à 1 325 091.00 € et la section d’investissement à 1 357 531.00 € dont 328 645.06 € en dépenses en restes à réaliser et 27 500.00€ en recettes en restes à réaliser.
- **SOLLICITE** l’aide du Conseil Départemental d’Indre-et-Loire au titre du reversement du produit des amendes de police pour l’aménagement de l’arrêt de bus situé avenue de Pierruche à proximité de l’école. Ces travaux comprendront la mise en accessibilité de l’arrêt de bus aux personnes à mobilité réduite. Le coût des travaux est estimé entre 5 000€ et 8 000€ HT.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental une subvention pour les travaux d’extension et de réaménagement de la maison paramédicale, au titre de l’enveloppe « socle » et de l’enveloppe « projet » du Fonds départemental de Solidarité Rurale d’un montant total de 209 951.23 € soit 50% du montant des travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement corrigé tel que figurant ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes	7 906.46	FDSR : enveloppe « socle »	10 463.00
Travaux	377 977.98	FDSR : enveloppe « projet »	199 488.23
Maitrise d’œuvre	34 018.02	Autofinancement	209 951.23
<b>TOTAL HT</b>	<b>419 902.46</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>419 902.46</b>

- **ENTEND** de Monsieur le Maire qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Concernant la commune de Perrusson, toutes les attributions de notre CCAS ont déjà été transférées au CIAS, la communauté de communes Loches Sud Touraine ayant compétence en la matière.
- **DECIDE** la dissolution de son CCAS et de réintégrer son budget dans celui de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **ACCEPTE** dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de la maison paramédicale que l'entreprise VIANO, titulaire du lot n°2 « Gros-œuvre », sous-traite aux entreprises BATIMURS France et LOIRE ET CHER RAVALEMENT, les travaux de ravalement. Le montant de la prestation sous-traitée est estimé à 3 300€ HT pour la première entreprise et 7 973.50€ HT pour la seconde.
- **DECIDE** à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires. **FIXE** la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 348 – 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

### **DIVERS**

- **ENTEND** de Monsieur MATHEVET le point sur les travaux :

#### ***Voirie***

- *La météo n'a pas permis aux entreprises de reprendre les travaux à terminer.*
- *Les travaux de voirie 2020 entre le lieudit « les fontaines » qui jouxte la commune de Saint-Jean-Saint-Germain et la VC n°6 commenceront fin avril /début mai.*

#### ***Maison paramédicale***

- *Les travaux vont se dérouler en 3 phases :*
  - 1<sup>ère</sup> phase : extension de l'entrée ;
  - 2<sup>ème</sup> phase : réalisation de l'extension (5 mois).
  - 3<sup>ème</sup> phase : réhabilitation du bâtiment existant (4 mois).
- *Les travaux de terrassement de la 1<sup>ère</sup> phase sont faits. Le plancher est coulé. L'élévation des murs a commencé.*

## ***Logement mairie***

- *Les travaux ont commencé. La dépose des réseaux de plomberie, de chauffage et d'électricité est terminée. Les maçons commencent la dépose de la cheminée dans la salle à manger. Les plombiers ont réalisé les évacuations. La demande de déplacement de l'arrivée électrique est faite. Le disjoncteur et le tableau général électrique se situeront dans la réserve.*

## ***Arrêt de cars RD943***

- *Des devis ont été demandés pour supprimer les encoches actuelles afin que les arrêts s'effectuent sur la départementale évitant ainsi que les feux soient masqués. Ces aménagements permettront également un accès réglementaire aux PMR pour monter et descendre du car.*

## **Compte rendu des réunions et questions diverses :**

- 24 février 2020 : Réunion du syndicat de transports scolaire. La dissolution ne peut être prononcée tant que le sort de la salariée n'est pas déterminé.
- 28 février 2020 : Assemblée générale de la Bibliothèque. Celle-ci compte 143 adhérents. Une conférence sur la mémoire sera organisée au mois d'octobre. Les livres pour enfant vont être retirés de la boîte à livres car ils ne sont jamais restitués. En revanche, des livres vont être mis à disposition des enfants à l'école.
- 5 mars 2020 : participation aux réunions sur le COPIL ENS et Natura 2000.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour ces 6 années passées qui constituent une expérience riche. L'investissement de chacun a permis la réalisation de nombreux projets œuvrant pour la satisfaction de la population.

Monsieur le Maire remercie également l'ensemble du personnel communal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05**